

Pour diffusion immédiate

## Appel de candidatures des membres représentants de la communauté au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets

**Magog, le 1<sup>er</sup> septembre 2020** – Le Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS) lance son appel de candidatures visant à combler les postes des membres représentants de la communauté de son nouveau conseil d'administration. Ceux et celles qui répondent aux critères d'éligibilité ont jusqu'au mercredi 7 octobre 2020 pour soumettre leur candidature.

Rappelons qu'à la suite de modifications apportées à *Loi sur l'instruction publique*, le mandat des commissaires scolaires francophones a pris fin le 8 février dernier et que ceux-ci seront remplacés par un conseil d'administration paritaire composé de parents, de membres du personnel et de représentants de la communauté. Ce dernier entrera en fonction le 15 octobre 2020.

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du CSSDS sera composé de personnes compétentes, aux profils diversifiés et reconnues par leur milieu, soit cinq parents d'élèves, cinq membres de la communauté et cinq membres du personnel scolaire.

Le président et le vice-président seront désignés parmi les membres parents lors de la 1<sup>re</sup> séance publique du conseil d'administration qui aura lieu le 20 octobre 2020.

### ENGAGEMENT ET RÔLE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres de la communauté sont des partenaires importants pour la réussite des élèves et leur contribution est essentielle au conseil d'administration du centre de services scolaire. Le CSSDS est donc à la recherche de membres de la communauté engagés, dynamiques et disponibles, ayant à cœur l'école publique et la capacité de privilégier l'intérêt de tous les élèves. Les administrateurs recherchés doivent partager les valeurs de l'organisation : la coopération, la bienveillance, l'excellence et l'accomplissement.

Les décisions du conseil d'administration reposeront sur le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023 disponible sur le site Internet du CSSDS.

Un minimum de quatre séances publiques du conseil d'administration devront se tenir annuellement. Les membres ont droit à une allocation de présence (selon les normes fixées par le gouvernement) et au remboursement des frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions.

## **QUI PEUT ÊTRE MEMBRE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ?**

En plus de résider sur le territoire du CSSDS et ne pas être un membre du personnel, les représentants de la communauté doivent présenter les qualités requises de l'un cinq profils suivants :

- Détenir une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
- Détenir une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
- Être issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Être issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Être âgé de 18 à 35 ans

## **COMMENT PRÉSENTER UNE CANDIDATURE?**

Tous les détails et le formulaire pour soumettre une candidature pour les représentants de la communauté sont disponibles sur le site web [www.csdessommets.qc.ca/conseil-administration/](http://www.csdessommets.qc.ca/conseil-administration/).

- 30 -

Source : Mylène Ouellette, conseillère en communication  
819 847-1610 poste 18854 / [mylene.ouellette@csdessommets.qc.ca](mailto:mylene.ouellette@csdessommets.qc.ca)